مؤسسة الأعمال الاجتماعية لموظفي الجماعات الترابية ومجموعاتها وهيئاتها
Fondation des Œuvres Sociales des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales

Communiqué de Presse

Tenue de la troisième (3ème) session du Conseil d'Orientation et de Suivi de la Fondation des Œuvres Sociales des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales, de leurs Groupements et leurs Instances

Le jeudi 26 juin 2025, s'est tenue au siège de la Direction Générale des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur à Rabat, la troisième session du Conseil d'Orientation et de Suivi de la Fondation des Œuvres Sociales des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales, de leurs groupements et de leurs instances. Cette réunion a été consacrée à l'examen du bilan des activités de la Fondation, au suivi de la mise en œuvre de plusieurs prestations, ainsi qu'à l'approbation de nouvelles conventions de partenariat et à la mise à jour de certains textes juridiques encadrant le fonctionnement de la Fondation.

La séance a été présidée par M. Jelloul SAMSSEME, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales et Président du Conseil d'Orientation et de Suivi, et les membres du Conseil en présence du Directeur Exécutif par intérim de la Fondation et de ses cadres.

Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil a salué les efforts soutenus de la Fondation en matière de développement et d'adaptation de son offre de prestations aux besoins des adhérents, soulignant en parallèle les avancées en matière de digitalisation et de communication. Il a également rappelé que cette réunion s'inscrit dans le cadre de la dynamique réformatrice et sociale impulsée par le Ministère de l'Intérieur, visant à ériger la Fondation en un modèle de développement social au service des fonctionnaires des collectivités territoriales et de leurs familles.

À la suite de cette introduction, M. Abdelouahhab El JABRI, Directeur Exécutif par intérim de la Fondation, a présenté le bilan semestriel de l'année 2025 relatif aux prestations mises en œuvre. Ce bilan s'articule autour de principes clés : amélioration de la qualité des prestations, maîtrise de ses impacts financiers, optimisation de la base de données des bénéficiaires, et renforcement de la transition numérique pour la gestion des différentes prestations offertes par la fondation.

Dans le cadre du renforcement des prestations proposées, le Directeur Exécutif a annoncé la mise en œuvre de la convention de partenariat avec l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) et la société Supratours, permettant aux adhérents et à leurs conjoints de bénéficier d'une réduction de 40 % sur les billets de train et d'autocar. La fondation a également lancé les inscriptions pour les prestations des colonies de vacances au profit de 1000 enfants d'adhérents à Agadir, et d'estivage familial au profit de 2000 adhérents.

Concernant l'accès au logement, une aide à l'acquisition du logement principal a été mise en place au profit de 1000 adhérents chaque année. Cette aide consiste en la prise en charge par la Fondation de 2 % du taux d'intérêt des crédits bancaires ou leur équivalent dans le cadre d'un financement Mourabaha.

Par ailleurs, le Conseil a approuvé une convention de partenariat avec la société marocaine de transport CTM, accordant une réduction de 30 % sur les billets d'autocar aux adhérents et à leurs familles.

D'autres conventions de partenariat conclues avec plusieurs acteurs dans les domaines de l'habitat, du financement et du tourisme estival ont été également présentées au Conseil. Ces partenariats offrent des avantages exclusifs aux adhérents et impliquent notamment : la Société Générale Immobilière (CGI) pour le logement, Attijari Wafa Immobilier, la Banque Populaire, Bank of Africa (BMCE) et la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) pour le financement, ainsi que les hôtels Zephyr et Lounja Village pour l'estivage.

Le Conseil a également pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, qui a certifié sans réserve les comptes de la fondation au titre de l'exercice 2024.

Pour bénéficier des prestations offertes par la Fondation, veuillez consulter le lien suivant : https://fosct.ma .

- Communiqué sur les colonies de vacances pour enfants, **à télécharger**.
- Communiqué sur l'estivage familial, **à télécharger.**